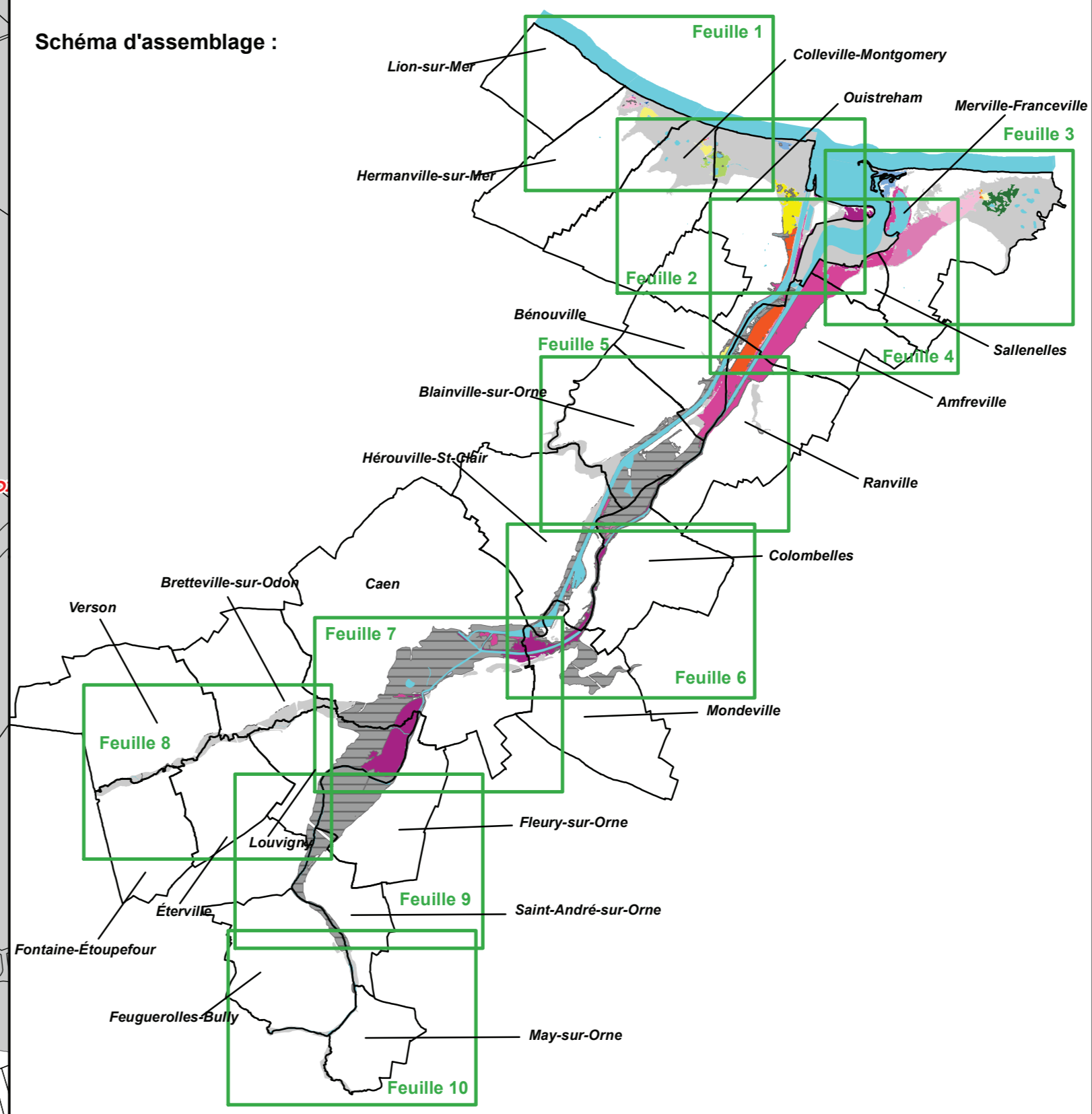



**PRÉFET DU CALVADOS**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados  
**PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES BASSE VALLÉE DE L'ORNE**  
 DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE  
 ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE

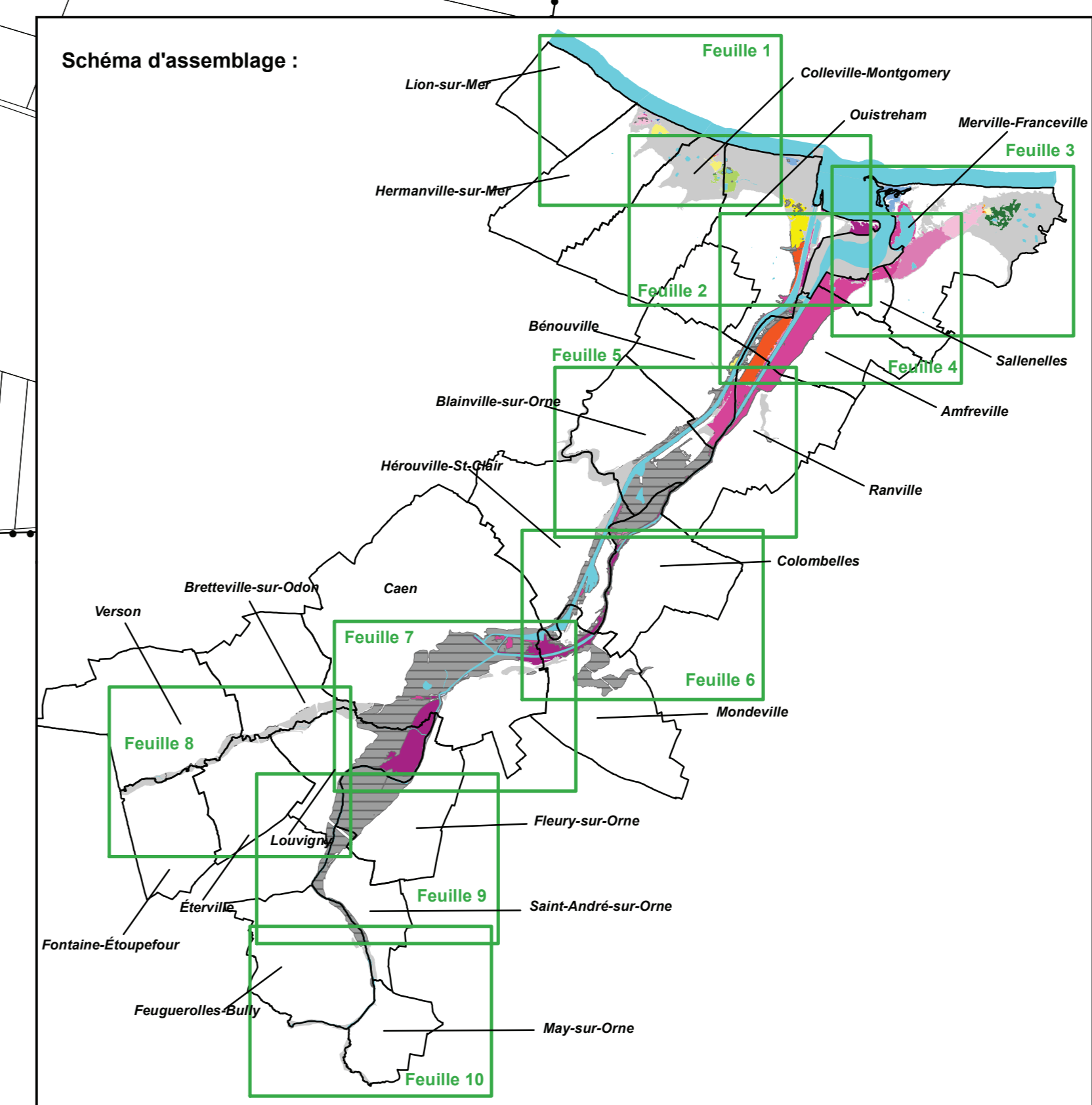


Feuille 1 (Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Oustreham)  
 Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)

5.6	5.8	Zones réglementées sans cote de référence : Elles correspondent à : - des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage) - des zones situées au-dessus du niveau marin ou référence (ZNM) mais hors aia (zone verte du plan de zonage) - des zones exposées à un aléa d'inondation côtière - des zones inondables par débordement de l'Orne sans cote de référence
5.4	6	
5.2	6.2	Zones non soumises à l'aléa
5	6.4	
4.8	6.6	Inondation par débordement de l'Orne Cotes de référence : altitudes NGF en mètres
4.6	6.8	
4.4	7	Cote de référence inondation*
4.2	7.2	
4		Points de référence * La cote est déterminée par interpolation linéaire entre les points de référence
3.8		
3.6		Surface en eau
3.4		
3.2		Bande de précaution (scénario de référence)
3		
2.8		Bande de précaution (à échéance 100 ans)

Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation du 10 août 2021



**PRÉFET DU CALVADOS**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

## PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES BASSE VALLÉE DE L'ORNE

### DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE

**Feuille 10 (St-André-sur-Orne, Feuquierilles-Bully, May-sur-Orne)**  
 Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)

5.6	5.8	Zones réglementées sans cote de référence : Elles correspondent à : - des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage) - des zones exposées à un niveau marin ou référence (ZNM) mais hors aiaa (zone verte du plan de zonage) - des zones exposées à un aiaa d'inondation côtière - des zones inondables par débordement de l'Orne sans cote de référence
5.4	6	
5.2	6.2	Zones non soumises à l'aiaa
5	6.4	
4.8	6.6	Inondation par débordement de l'Orne Cotes de référence : altitudes NGF en mètres
4.6	6.8	
4.4	7	Cote de référence inondation*
4.2	7.2	
4		Points de référence * La cote est déterminée par interpolation linéaire entre les points de référence
3.8		
3.6		Surface en eau
3.4		
3.2		Bande de précaution (scénario de référence)
3		
2.8		Bande de précaution (à échéance 100 ans)


Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation du 10 août 2021

0 200 mètres

© Cadastre PCI 2019

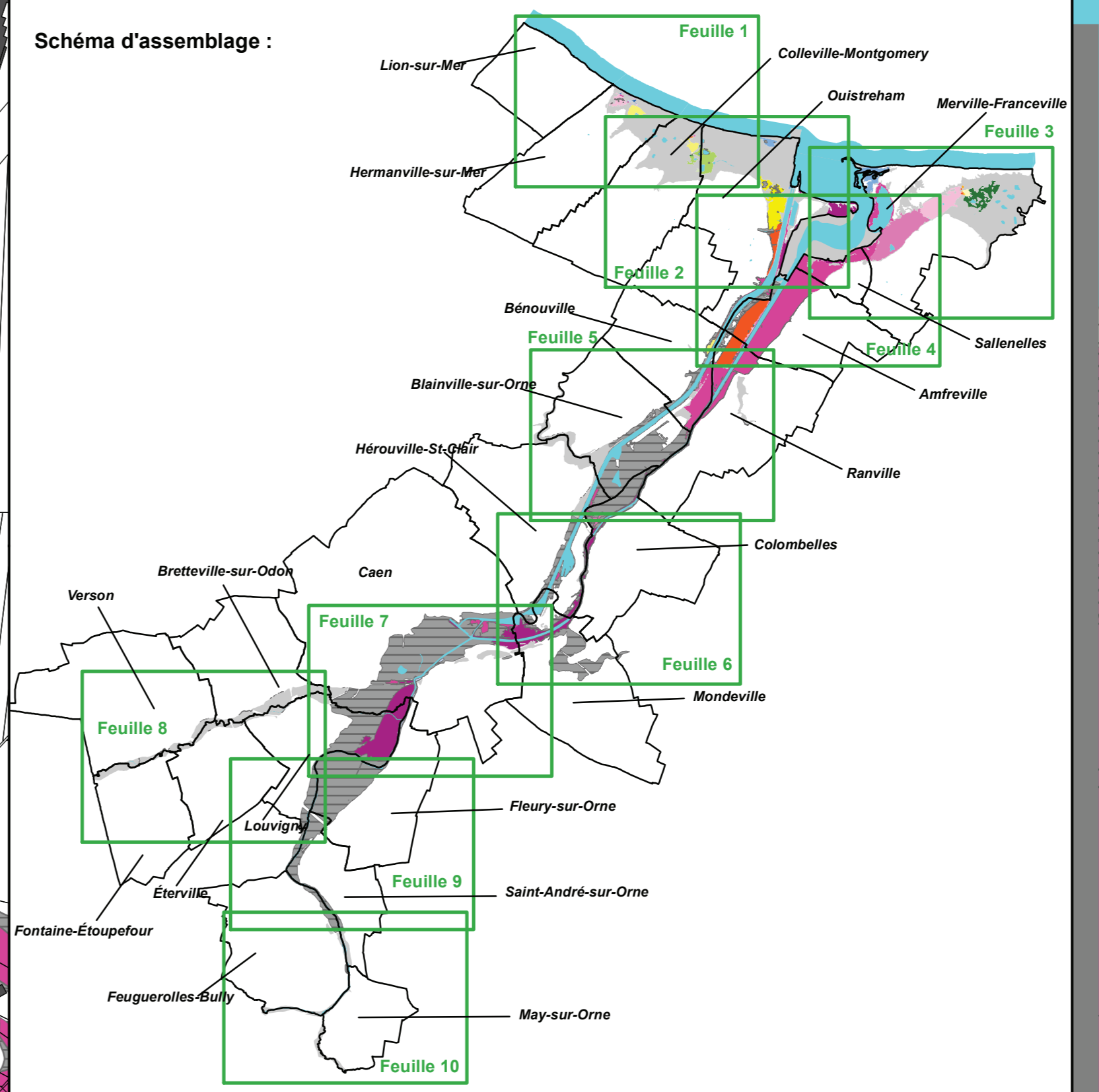
IMDC Réalisation et édition : Alp'Géorisques - Avril 2021 Echelle : 1/5 000




**PRÉFET DU CALVADOS**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

## PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES BASSE VALLÉE DE L'ORNE

### DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE




**Feuille 2 (Colleville-Montgomery, Ouistreham)**  
 Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)

5.6	5.8	Zones réglementées sans cote de référence : Elles correspondent à : - des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage) - des zones situées sous le niveau marin ou référence (ZNM) mais hors aéra (zone verte du plan de zonage) - des zones exposées à un aléa d'inondation côtière - des zones inondables par débordement de l'Orne sans cote de référence
5.4	6	
5.2	6.2	Zones non soumises à l'aléa
5	6.4	
4.8	6.6	Inondation par débordement de l'Orne Cotes de référence : altitudes NGF en mètres
4.6	6.8	
4.4	7	Cote de référence inondation*
4.2	7.2	
4		Points de référence * La cote est déterminée par interpolation linéaire entre les points de référence
3.8		
3.6		Surface en eau
3.4		
3.2		Bande de précaution (scénario de référence)
3		
2.8		Bande de précaution (à échéance 100 ans)

Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation du 10 août 2021



Mer de La Manche

Baie de l'Orne

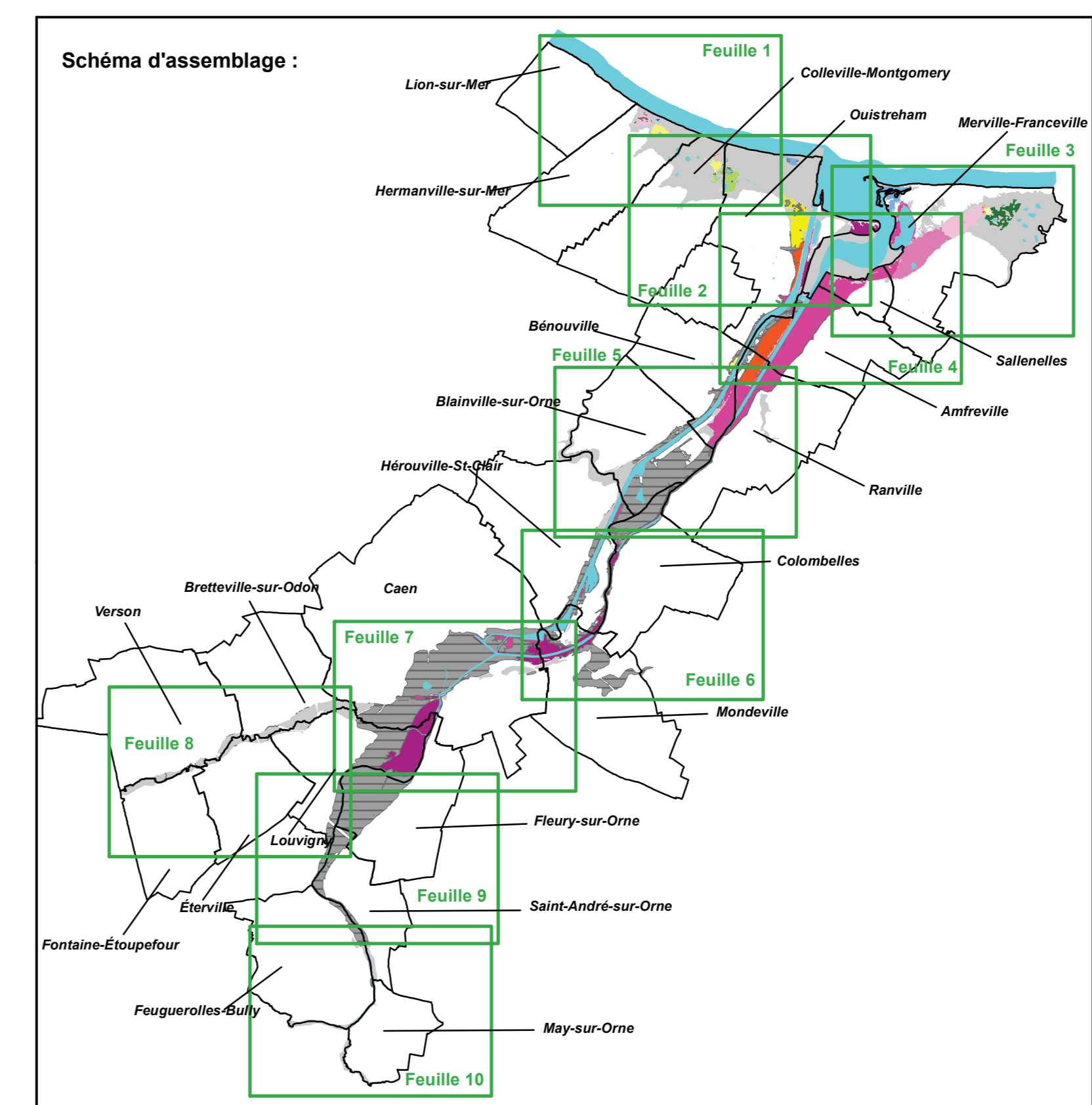
Baie de l'Orne

Oudon

Merville-Franceville-Plage

Saliennes

Amfreville



**PRÉFET DU CALVADOS**  
Philippe FROST  
 Directeur Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

## PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES BASSE VALLÉE DE L'ORNE

### DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE

**Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation du 10 août 2021**

---

**Feuille 3 (Merville-Franceville, Saliennes)**  
 Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)


5.6	5.8	Zones réglementées sans cote de référence : Elles correspondent à : - des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage) - des zones situées sous le niveau marin ou référence (ZNM) mais hors alicia (zone verte du plan de zonage) - des zones exposées à un aléa d'inondation côtière - des zones inondables par débordement de l'Orne sans cote de référence
5.4	6	
5.2	6.2	Zones non soumises à l'aléa
5	6.4	
4.8	6.6	Inondation par débordement de l'Orne
4.6	6.8	Cotes de référence : altitudes NGF en mètres
4.4	7	Cote de référence inondation*
4.2	7.2	Points de référence
4		* La cote est déterminée par interpolation linéaire entre les points de référence
3.8		Surface en eau
3.6		Bande de précaution (scénario de référence)
3.4		Bande de précaution (à échéance 100 ans)
3.2		
3		
2.8		

Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

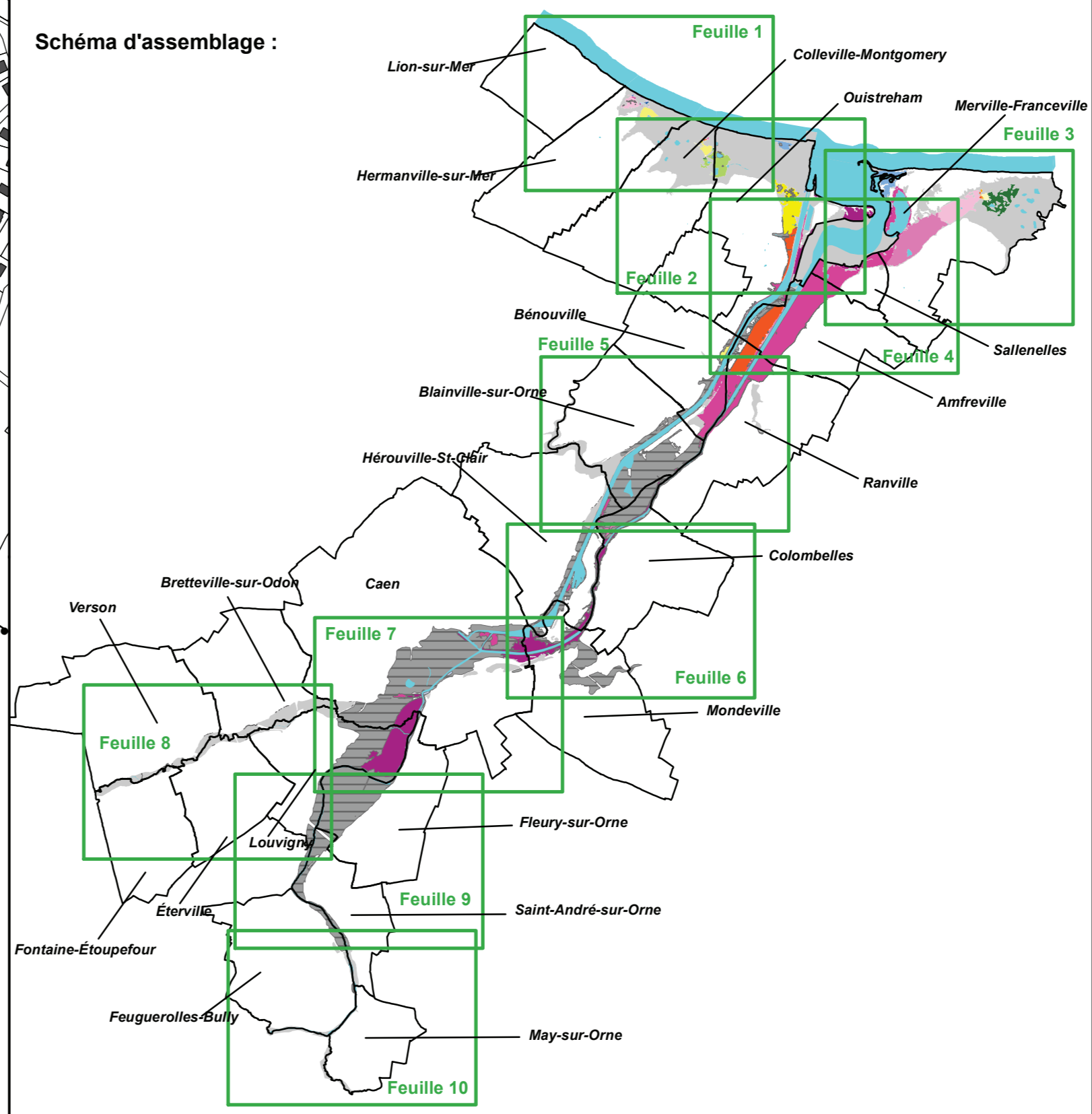
0 200 mètres

© Cadastre PCI 2019

IMDC Réalisation et édition : Alp'Géorisques - Avril 2021 Echelle : 1/5 000




**PRÉFET DU CALVADOS**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados  
**PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES BASSE VALLÉE DE L'ORNE**  
 DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE




Feuille 4 (Merville-Franceville, Salenelles, Oustréham, Amfreville, Bénouville)  
 Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)

5.6	5.8	Zones réglementées sans cote de référence : Elles correspondent à : - des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage) - des zones situées sous le niveau marin ou référence (ZNM) mais hors aéra (zone verte du plan de zonage) - des zones exposées à un aéra d'inondation côtière - des zones inondables par débordement de l'Orne sans cote de référence
5.4	6	
5.2	6.2	Zones non soumises à l'aéra
5	6.4	
4.8	6.6	Inondation par débordement de l'Orne Cotes de référence : altitudes NGF en mètres
4.6	6.8	Cote de référence inondation*
4.4	7	
4.2	7.2	Points de référence * La cote est déterminée par interpolation linéaire entre les points de référence
4		
3.8		Surface en eau
3.6		
3.4		Bande de précaution (scénario de référence)
3.2		
3		Bande de précaution (à échéance 100 ans)
2.8		

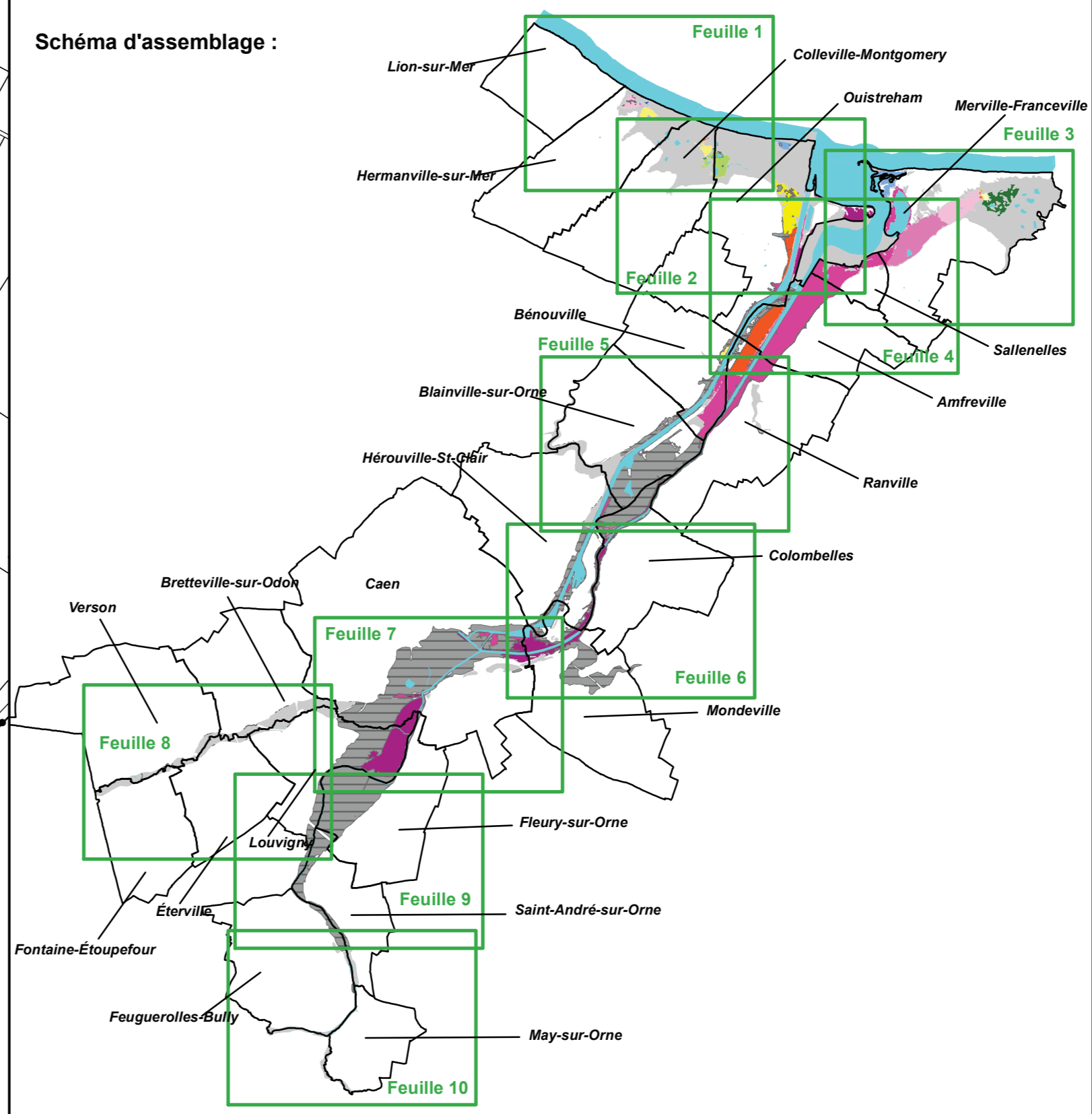
Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

0 200 mètres  
 © Cadastre PCI 2019  
 Réalisation et édition : Alp'Géomatiques - Avril 2021  
 Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation du 10 août 2021




**PRÉFET DU CALVADOS**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados  
**PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES BASSE VALLÉE DE L'ORNE**  
 DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE




Feuille 5 (Bénéouville, Ranville, Blainville-sur-Orne, Colombelles, Hérouville-St-Clair)  
 Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)

5.6	5.8	Zones réglementées sans cote de référence : - Elles correspondent à : - des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage) - des zones situées sous le niveau marin ou référence (ZNM) mais hors aéra (zone verte du plan de zonage) - des zones exposées à un aléa d'inondation côtière - des zones inondables par débordement de l'Orne sans cote de référence
5.4	6	
5.2	6.2	Zones non soumises à l'aléa
5	6.4	
4.8	6.6	Inondation par débordement de l'Orne
4.6	6.8	Cotes de référence : altitudes NGF en mètres
4.4	7	Cote de référence inondation*
4.2	7.2	Points de référence
4		* La cote est déterminée par interpolation linéaire entre les points de référence
3.8		Surface en eau
3.6		Bande de précaution (scénario de référence)
3.4		Bande de précaution (à échéance 100 ans)
3.2		
3		
2.8		

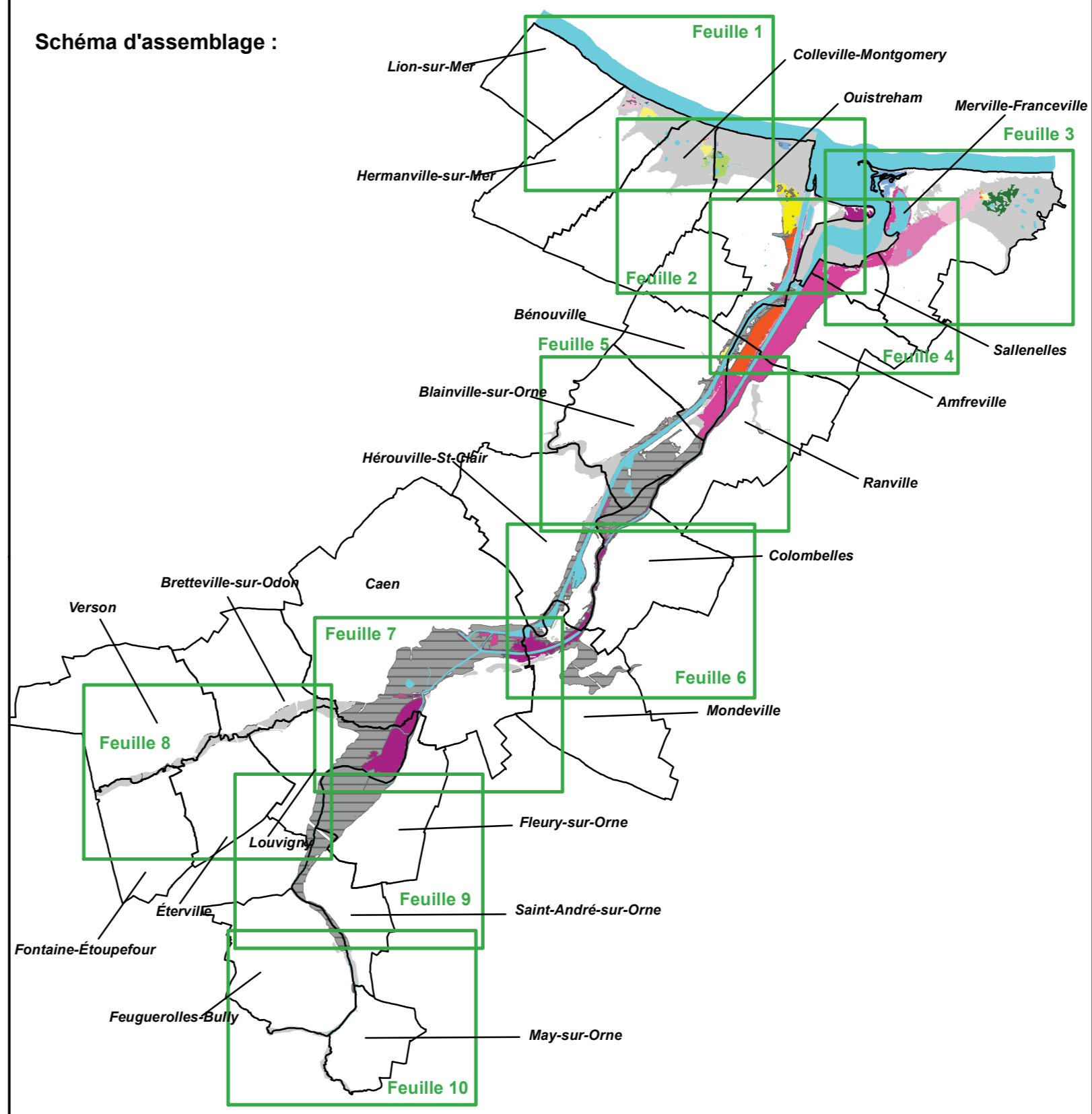
Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

0 200 mètres  
 © Cadastre PCI 2019  
 Réalisation et édition : Alp'Géorisques - Avril 2021  
 Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation du 10 août 2021




**PRÉFET DU CALVADOS**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados  
**PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES BASSE VALLÉE DE L'ORNE**  
 DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE




Feuille 6 (Colombelles, Hérouville-St-Clair, Mondeville)  
Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)

5.6	5.8	Zones réglementées sans cote de référence : Elles correspondent à : - des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage) - des zones situées sous le niveau marin ou référence (ZNM) mais hors aéra (zone verte du plan de zonage) - des zones exposées à un aléa d'inondation côtière - des zones inondables par débordement de l'Orne sans cote de référence
5.4	6	
5.2	6.2	Zones non soumises à l'aléa
5	6.4	
4.8	6.6	Inondation par débordement de l'Orne Cotes de référence : altitudes NGF en mètres
4.6	6.8	Cote de référence inondation*
4.4	7	• Points de référence * La cote est déterminée par interpolation linéaire entre les points de référence
4.2	7.2	■ Surface en eau
4		■ Bande de précaution (scénario de référence)
3.8		■ Bande de précaution (à échéance 100 ans)
3.6		
3.4		
3.2		
3		
2.8		

Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

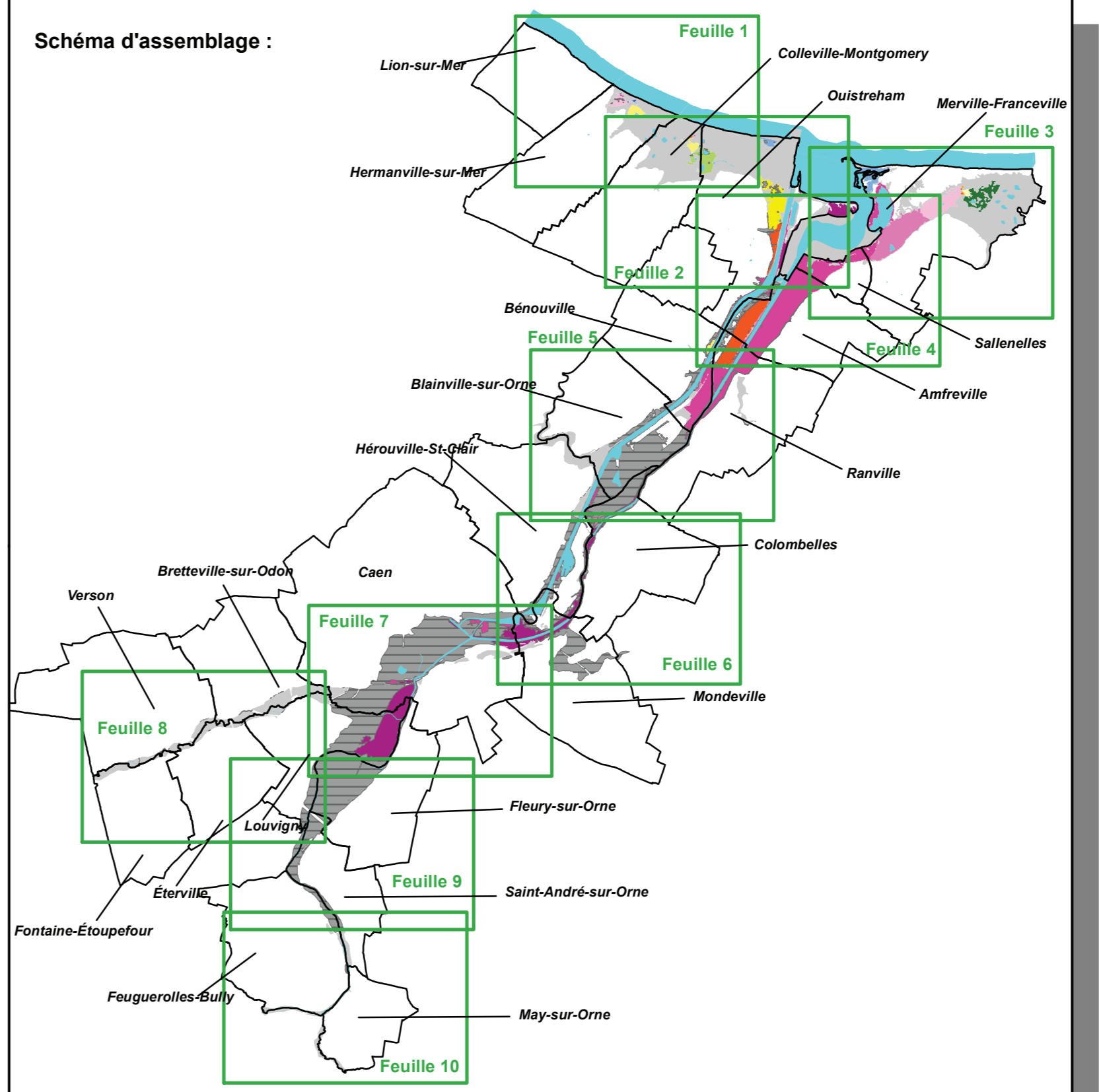
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation du 10 août 2021




**PRÉFET DU CALVADOS**  
 Direction  
 Départementale  
 des Territoires  
 et de la Mer  
 du Calvados

## PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES BASSE VALLÉE DE L'ORNE

**DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE**  
ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE




**Feuille 7 (Caen, Mondeville, Louvigny, Fleury-sur-Orne)**  
Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)

5.6	5.8	Zones réglementées sans cote de référence : Elles correspondent à : - des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage) - des zones situées sous le niveau marin ou de référence (ZNM) mais hors alicé (zone verte du plan de zonage) - des zones exposées à un aléa d'inondation côtière - des zones inondables par débordement de l'Orne sans cote de référence
5.4	6	
5.2	6.2	Zones non soumises à l'aléa
5	6.4	
4.8	6.6	Inondation par débordement de l'Orne Cotes de référence : altitudes NGF en mètres
4.6	6.8	Cote de référence inondation*
4.4	7	• Points de référence
4.2	7.2	* La cote est déterminée par interpolation linéaire entre les points de référence
4		■ Surface en eau
3.8		■ Bande de précaution (scénario de référence)
3.6		■ Bande de précaution (à échéance 100 ans)
3.4		
3.2		
3		
2.8		

Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

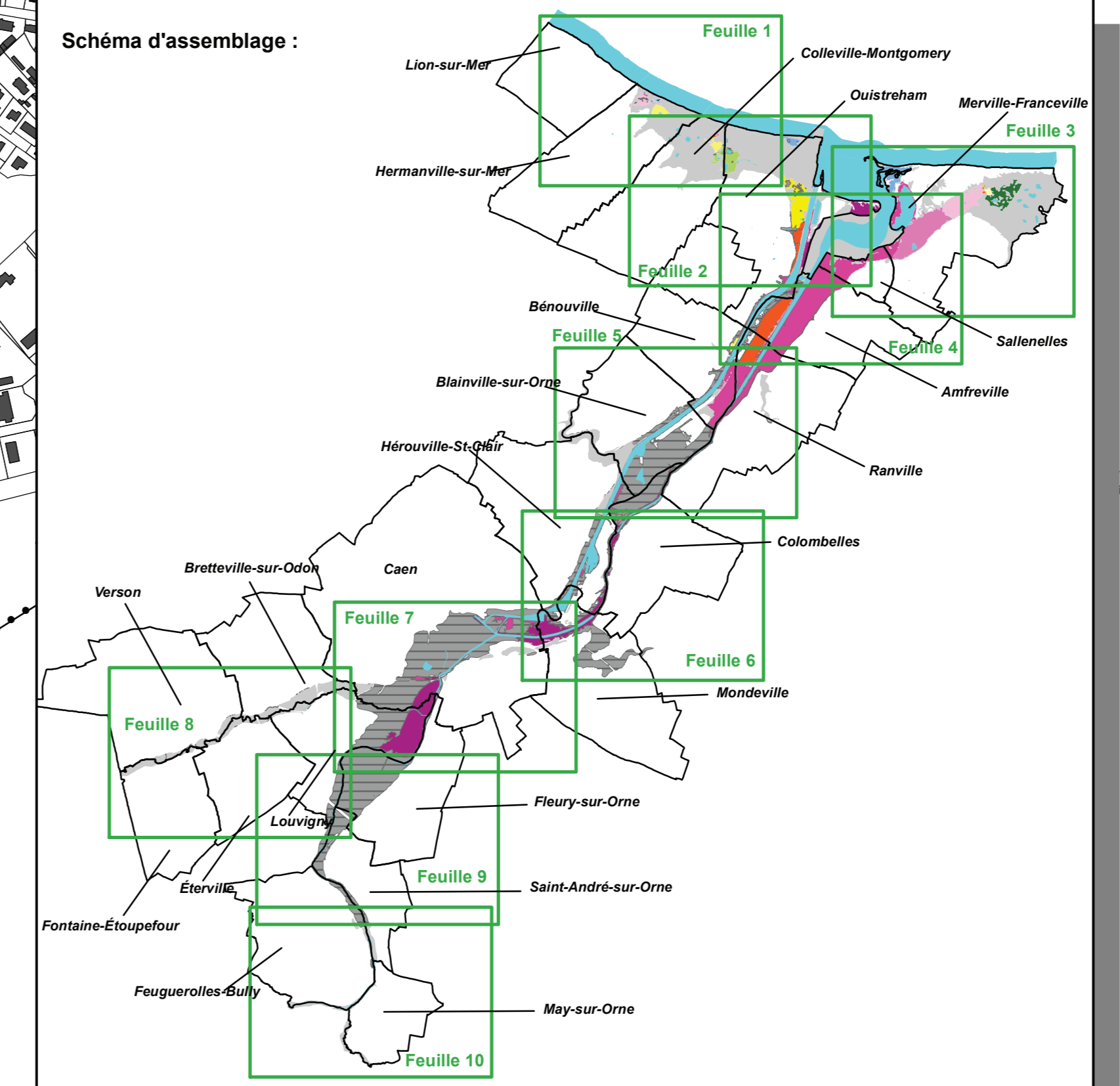
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation du 10 août 2021





**PRÉFET DU CALVADOS**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

**PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES BASSE VALLÉE DE L'ORNE**  
 DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE

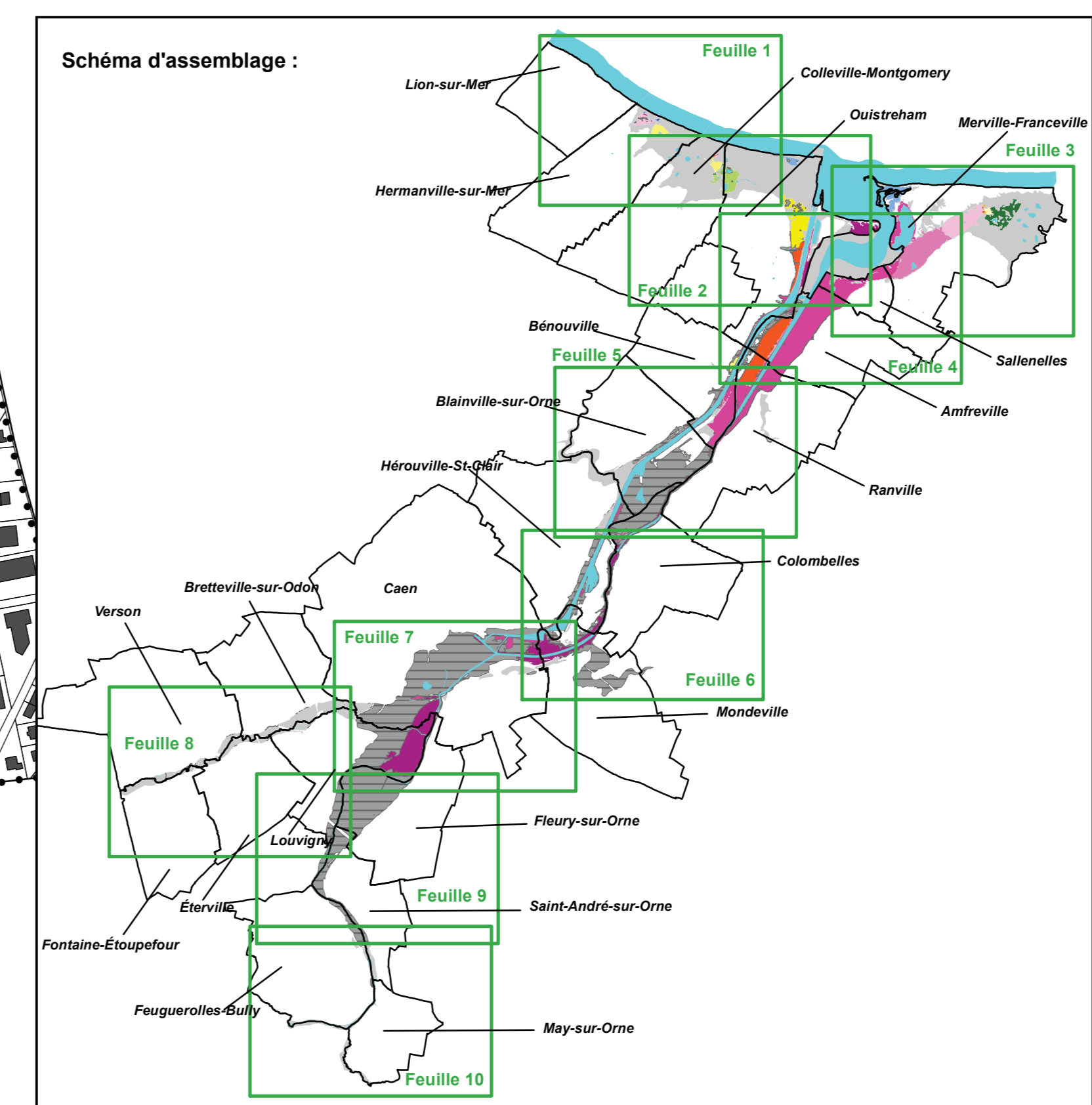


**Feuille 8 (Verson, Bretteville-sur-Odon, Eterville, Fontaine-Etoupefleur)**  
 Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)

5.6	5.8	Zones réglementées sans cote de référence : Elles correspondent à : - des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage) - des zones situées sous le niveau marin ou référence (ZNM) mais hors aéra (zone verte du plan de zonage) - des zones exposées à un aléa d'inondation côtière - des zones inondables par débordement de l'Orne sans cote de référence
5.4	6	
5.2	6.2	Zones non soumises à l'aléa
5	6.4	
4.8	6.6	Inondation par débordement de l'Orne
4.6	6.8	Cotes de référence : altitudes NGF en mètres
4.4	7	Cote de référence inondation*
4.2	7.2	Points de référence
4		* La cote est déterminée par interpolation linéaire entre les points de référence
3.8		Surface en eau
3.6		Bande de précaution (scénario de référence)
3.4		Bande de précaution (à échéance 100 ans)
3.2		
3		
2.8		

Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation du 10 août 2021




**PRÉFET DU CALVADOS**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados  
**PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES BASSE VALLÉE DE L'ORNE**  
 DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE

**Feuille 9 (Louvigny, Feury-sur-Orne, St-André-sur-Orne, Feuguérolles-Bully)**  
 Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement)

5.6	5.8	Zones réglementées sans cote de référence : Elles correspondent à : - des zones situées au-dessus de la cote de référence (zone jaune du plan de zonage) - des zones situées sous le niveau marin ou référence (ZNM) mais hors aéra (zone verte du plan de zonage) - des zones exposées à un aléa d'inondation côtière - des zones inondables par débordement de l'Orne sans cote de référence
5.4	6	
5.2	6.2	Zones non soumises à l'aléa
5	6.4	
4.8	6.6	Inondation par débordement de l'Orne Cotes de référence : altitudes NGF en mètres
4.6	6.8	
4.4	7	Cote de référence inondation*
4.2	7.2	
4		• Points de référence
3.8		* La cote est déterminée par interpolation linéaire entre les points de référence
3.6		■ Surface en eau
3.4		■ Bande de précaution (scénario de référence)
3.2		■ Bande de précaution (à échéance 100 ans)
3		
2.8		

Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation du 10 août 2021